



Mise en œuvre des motions, postulats, déclarations de planification et charges imposées 2025

Chancellerie d'État CHA

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Date de la séance du CE : 7 janvier 2026
Numéro de l'affaire : 2025.STA.707
Direction : Chancellerie d'État
Classification : Non classifié

Tables des matières

1 Introduction 3

2 Propositions de classement 3

3 Demandes de prolongation de délai 3

4 Motions et postulats ne faisant l’objet d’aucune proposition ni demande 4

5 Déclarations de planification 5

6 Charges imposées dans le cadre des affaires de crédit 7

1. Introduction

Dans le présent document, le Conseil-exécutif informe le Grand Conseil sur l'état d'avancement du traitement et de l'exécution des interventions parlementaires conformément à l'article 70 de la loi sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21). Le rapport concerne toutes les motions et tous les postulats adoptés par le Grand Conseil au 31 décembre 2025. Le Conseil-exécutif adresse également le cas échéant ses demandes de prolongation de délai ainsi que ses propositions de classement au Grand Conseil (art. 70, al. 1 et 3 LGC). Enfin, le Conseil-exécutif rend compte de la mise en œuvre des déclarations de planification (art. 53 LGC) ainsi que des charges imposées dans le cadre des affaires de crédit.

2. Propositions de classement

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats que le Conseil-exécutif propose de classer. L'état de traitement permet de motiver la proposition.

CHANCELLERIE D'ÉTAT (CHA)				
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement Motivation de la proposition de classement
056-2023 M	von Arx (Spiegel b. Berne, PVL) du 14.03.2023 Renforcer la participation politique des jeunes, 1 ^e partie : création d'un Parlement des jeunes cantonal et officiel	04.09.2023	31.12.2025	Fin avril 2025, le Conseil-exécutif a adopté une modification de l'ordonnance sur l'information et l'aide aux médias (OIAM), reconnaissant le Parlement des jeunes au titre d'organisation digne d'être soutenue. Dans l'intervalle une convention de prestations a été conclue entre la Chancellerie d'État et le Parlement des jeunes.
143-2023 M	Marti (Berne, PS) du 14.06.2023 Le travail de mémoire sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux le montre : les victimes nécessitent un soutien plus large.	04.06.2024 Adoption sous forme de postulat	31.12.2026	Le mandat d'étude décidé par le Grand Conseil et demandant la mise en place d'un groupe de travail a été réalisé. La Chancellerie d'État a organisé plusieurs tables rondes avec des actrices et des acteurs concernés. Ces rencontres ont permis de lancer certaines améliorations, qui sont en partie déjà en place. Les spécialistes n'ont pas jugé utile d'engager des mesures supplémentaires, comme une campagne d'information de grande ampleur, raison pour laquelle de telles mesures n'ont pas vu le jour. Lors de sa séance du 12 novembre 2025, le Conseil-exécutif a approuvé <u>le rapport correspondant</u> .

3. Demandes de prolongation de délai

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats dont le délai d'exécution va échoir ou est échu (cf. colonne délai d'exécution) et pour lesquels le Conseil-exécutif demande une prolongation de délai. Sa proposition est justifiée dans la colonne « État d'avancement du traitement » (P1 : demande de prolongation d'un an / P2 : demande de prolongation de deux ans).

CHANCELLERIE D'ÉTAT (CHA)					
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement Motivation de la demande de prolongation de délai	Proposition P1 / P2

4. Motions et postulats ne faisant l'objet d'aucune proposition ni demande

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats ne faisant l'objet ni d'une proposition de classement ni d'une demande de prolongation de délai. Des informations sont fournies au sujet de l'état de traitement.

CHANCELLERIE D'ÉTAT (CHA)				
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement Motivation de la proposition de classement
114-2023 M	PS-JS (Riesen, La Neuveville) du 05.06.2023 Agir contre le harcèlement sexuel	04.03.2024 Adoption sous forme de postulat	31.12.2026	L'examen a débuté. En rejoignant les organismes responsables de KMU konkret+, qui offre un soutien aux PME pour la prévention du harcèlement sexuel sur le lieu de travail et des interventions en cas d'incidents en la matière, les autorités cantonales ont déjà réalisé en partie les exigences de la motion.
255-2023 M	Saïd (Biel/Bienne, PS) du 06.12.2023 Plus de lisibilité des résultats partiels lors du dépouillement des bulletins de vote des élections cantonales et fédérales	04.06.2024 Adoption sous forme de postulat	31.12.2026	Les examens correspondants ont débuté.
256-2023 M	PS-JS (Dunning, Biel/Bienne) du 06.12.2023 L'autonomie communale pour les droits politiques !	03.09.2024	31.12.2026	Un projet de modification de la Constitution cantonale et de la loi sur les communes a été envoyé en procédure de consultation fin octobre 2025.
096-2024 M	CGes (Fuhrer-Wyss, Burgistein) du 02.05.2024 Rédaction des procès-verbaux du Conseil-exécutif	03.03.2025	31.12.2027	L'élaboration d'un projet correspondant a été lancée.
137-2024 M	Zbinden (Mittelhäusern, UDC) du 06.06.2024 Réduction de la densité réglementaire dans le canton de Berne	03.03.2025	31.12.2027	Les travaux de mise en œuvre des demandes de la motion ont été lancés.
186-2024 M	Le Centre (Roggli, Rüschegg Heubach) du 02.09.2024 Vote électronique : place au projet pilote !	03.06.2025 Adoption sous forme de postulat	31.12.2027	En mars 2025, le Conseil-exécutif a publié une étude sur la réintroduction du vote électronique. La décision d'introduire le vote électronique ou la récolte électronique des signatures sera prise ultérieurement compte tenu des développements au niveau national. Un registre cantonal des électrices et électeurs, nécessaire à la numérisation des droits politiques, sera toutefois créé dans un premier temps.
216-2024 M	Bühlmann (Berne, Les VERT-E-S) du 11.09.2024 Mettre en place la coordination en matière d'égalité des personnes en situation de handicap	03.06.2025 Adoption sous forme de postulat	31.12.2027	L'examen a débuté.
099-2025 M	Schori (Wiler bei Seedorf, UDC) du 02.06.2025 Financement subsidiaire des Archives de l'histoire rurale : ne pas mettre en danger les contributions assurées par la Confédération	01.09.2025	31.12.2027	Le Conseil-exécutif se penchera, selon toute probabilité au premier semestre 2026, sur un projet d'amendement correspondant de l'OIAM.
037-2025 M	Weber Hadorn (Ostermundigen, PS) du 10.03.2025 Égalité des chances et meilleure participation sociale et politique pour les personnes sourdes et malentendantes (Motion ayant valeur de directive)	24.11.2025 Adoption sous forme de postulat	31.12.2027	Les examens correspondants ont débuté.
039-2025 P	Remund (Mittelhäusern, Les VERT-E-S) du 10.03.2025 La démocratie dans le canton de Berne : quel niveau de résilience ?	24.11.2025	31.12.2027	Les travaux de mise en œuvre des demandes de la motion ont été lancés.
076-2025 M	Heyer (Perrefitte, PLR) du 24.04.2025 Élection des préfètes et préfets – Régler une situation aberrante	24.11.2025 Adoption sous forme de postulat	31.12.2027	Les travaux de mise en œuvre des demandes de la motion ont été lancés.

5. Déclarations de planification

Le tableau ci-après renseigne sur l'état de mise en œuvre des déclarations de planification (statut : en cours / liquidé).
En présence de plusieurs déclarations de planification portant le même titre (même affaire), remplir la colonne (point X) et laisser le titre et la date vides.

CHANCELLERIE D'ÉTAT (CHA)					
Titre	Date	Déclara-tion	Brève description	État d'avancement (en bref)	Statut
Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil sur les relations extérieures du canton de Berne en 2016	20.03.2017		Commission des institutions politiques et des relations extérieures, Messerli : Lors du développement de projets avec la préfecture de Nara, le Conseil-exécutif veille à ce que le canton de Berne en retire un avantage direct.	La collaboration entre le canton de Berne et la préfecture de Nara s'est poursuivie en 2025. La Haute école spécialisée bernoise (BFH) et le Nara Institute of Science and Technology (NAIST) ont signé un protocole d'accord (memorandum of understanding) lors de la visite du gouverneur Yamashita à l'Hôtel du gouvernement du canton de Berne à l'occasion du dixième anniversaire du traité d'amitié. Les deux hautes écoles veulent collaborer dans le domaine du vieillissement de la société. Elles s'intéressent au recours à l'intelligence artificielle dans le cas des maladies gériatriques, notamment la démence.	En cours
Check-list de la réglementation	03.06.2018	2	Le Conseil-exécutif évaluera l'utilisation de la check-list trois ans après son entrée en vigueur et rendra compte des résultats au Grand Conseil sous une forme appropriée.	Lors de la session d'hiver 2025, le Grand-Conseil a été saisi d'un rapport sur l'évaluation de la check-list de la réglementation.	Liquidé
2024.STA.195 Vue d'ensemble et examen des commissions spécialisées	06.06.2024	1	Le Conseil-exécutif veille à ce que la vue d'ensemble des commissions spécialisées soit mise à jour annuellement.	Tâche permanente	En cours
		2	Le Conseil-exécutif veille à examiner périodiquement selon des critères uniformisés la liste des commissions spécialisées sous l'angle de l'efficacité, de la nécessité, des attributions et de la composition.	Tâche permanente	En cours
		3	En présence de commissions dont le domaine d'activité est similaire, il convient d'examiner périodiquement la possibilité d'exploiter les synergies et de réduire les coûts en faisant fusionner les commissions existantes et en faisant siéger des personnes disposant des connaissances nécessaires dans ces entités ainsi « regroupées ».	Tâche permanente	En cours
		4	Le Conseil-exécutif précise dans la loi les principes les plus importants destinés à s'appliquer à l'ensemble des commissions spécialisées. Il inclura notamment des réglementations relatives à l'examen, à la mise en place et à la dissolution d'une commission ainsi qu'à l'indemnisation et à l'élection des membres et à la mise en place du secrétariat.	Lors de sa séance du 12 novembre 2025, le Conseil-exécutif a adopté à l'attention du Grand Conseil une modification en ce sens de la loi sur l'organisation.	Liquidé
		5	Au plus tard trois ans après la dissolution d'une commission spécialisée, le Conseil-exécutif ou la Direction dont relevait la commission en question soumet à la commission compétente du Grand Conseil un rapport sur les conséquences de la dissolution.	Tâche permanente	En cours
		6	Au plus tard trois ans après la dissolution d'une commission spécialisée, le Conseil-exécutif ou la Direction dont relevait la	Tâche permanente	En cours

			commission en question présente sous une forme appropriée les mesures prises ou prévues pour bénéficier des connaissances spécialisées externes.		
2023.STA.511. Mise en œuvre des objectifs stratégiques et de la vision 2030 (Programme gouvernemental de législature 2023–2026)	06.06.2024	Objectif 5	Stratégie de développement (optimisation des procédures d'autorisation) Pour cet objectif défini, le rapport ne contient aucune information sur l'état d'avancement. Le rapport de l'année prochaine doit être complété en conséquence.	Le rapport 2024, examiné par le Grand Conseil lors de la session d'été 2025, a abordé cette priorité de développement.	Liquidé
2024.STA.320 Renonciation volontaire à l'envoi physique des informations relatives aux élections et aux votations	02.09.2024	1	Dans le cadre de l'agenda Administration numérique suisse, poursuivre l'évaluation, sur le modèle du vote électronique au niveau fédéral et cantonal, de l'introduction d'une possibilité de renoncer à l'envoi physique.	Les travaux sont en cours.	En cours
		2	Créer un registre électoral harmonisé et actualisé	En mars 2025, le Conseil-exécutif a publié une étude sur la réintroduction du vote électronique. La décision d'introduire le vote électronique ou la récolte électronique des signatures sera prise ultérieurement compte tenu des développements au niveau national. Un registre cantonal des électrices et électeurs, nécessaire à la numérisation des droits politiques, sera toutefois créé dans un premier temps.	En cours
		3	Si un registre électoral harmonisé et actualisé est créé, il doit être conçu de manière à pouvoir être utilisé pour notifier ou révoquer une renonciation à l'envoi physique des informations relatives aux élections et aux votations.	Les travaux correspondants ont commencé.	En cours
		4	Si la possibilité de renoncer à l'envoi physique des informations relatives aux élections et aux votations est créée, il faut mettre à disposition des ayants droit au vote qui recourent à cette possibilité un accès numérique au matériel d'information pour les élections et les votations.	Les travaux correspondants ont commencé.	En cours
2024.STA.233 Introduction de la récolte électronique de signatures. Rapport rédigé en réponse aux points 2 et 3 du postulat 173-2020 von Arx (Spiegel b. Bern, PVL) ainsi qu'au postulat 131-2021 Zimmerli (Bern, PLR).	02.09.2024	1	Créer un registre électoral harmonisé et actualisé	En mars 2025, le Conseil-exécutif a publié une étude sur la réintroduction du vote électronique. La décision d'introduire le vote électronique ou la récolte électronique des signatures sera prise ultérieurement compte tenu des développements au niveau national. Un registre cantonal des électrices et électeurs, nécessaire à la numérisation des droits politiques, sera toutefois créé dans un premier temps.	En cours
		2	Poursuivre les travaux relatifs à la collecte électronique de signatures en collaboration avec Administration numérique Suisse.	Les travaux correspondants ont commencé.	En cours
2021.STA.644 Sous-projet 2 : Projet « Avenir Berne romande » Vers une administration francophone moderne, accessible et efficiente	Session de printemps 2023, 06.06.2023	1	En cas de réexamen du projet « Avenir Berne romande », le Conseil-exécutif est prié de maintenir la réorganisation prévue par pôles de compétences cohérents, cela afin de respecter le principe de la concentration régionalisée. Le redéploiement spatial des unités administratives cantonales, des institutions judiciaires et sécuritaires et des établissements de formation du degré secondaire II par pôles de compétences tel qu'il est prévu dans le projet initial doit être respecté.	La réorganisation dans le Jura bernois s'effectue dans huit pôles de compétences. Lors de la session d'hiver 2024, le Grand Conseil a toutefois décidé, sur proposition de la Députation, de renoncer à la construction d'un centre de justice et police à Reconvilier. Il est prévu de répartir systématiquement ce centre entre Tavannes et Loveresse. D'autres sites (à Reconvilier, Bienne et Sonceboz) devront en partie être utilisés pour les solutions provisoires.	En cours

		2	Le Conseil-exécutif est chargé de mettre en œuvre le projet ABR dans le but de mettre fin à la question jurassienne, en maintenant des emplois et des services de qualité pour la population et les communes qui ont fait le choix de rester dans le canton de Berne.	L'adoption du concordat sur le transfert de Moutier par l'électorat des deux cantons met un terme à la question jurassienne. La réorganisation en cours dans le cadre du projet « Avenir Berne romande » a pour but de maintenir les emplois et les prestations dans le Jura bernois. Malgré cela, des solutions provisoires doivent être trouvées à Bienne, notamment pour la Justice.	En cours
		3	Si le Conseil-exécutif devait être contraint de réduire les coûts d'infrastructure induits par la mise en œuvre du projet « Avenir Berne romande », il est chargé de réaliser les économies qui lui seront imposées en priorité dans le domaine des aménagements provisoires, sans remettre en question l'organisation des pôles de compétences.	Sur proposition de la Députation, le Grand Conseil a décidé, lors de la session d'hiver 2024, de ne pas repousser de dix ans la construction d'un centre de justice et police à Reconvilier, mais de renoncer complètement à ce nouveau bâtiment. Il est prévu de répartir systématiquement le centre de compétences entre Tavannes et Loveresse. Des mesures d'économie ont été exigées concernant certains aménagements provisoires. L'école professionnelle ceff restera à Moutier jusqu'en juillet 2027 et ne déménagera à Bienne qu'à ce moment-là.	En cours
		4	Les normes cantonales relatives aux surfaces de bureaux de 14,5 m ² par poste à plein temps pour les surfaces administratives sont respectées dans le cadre du projet « Avenir Berne romande », en particulier dans les nouveaux bâtiments. Le canton aménage d'éventuels espaces restés libres dans des bâtiments dont il est propriétaire afin de pouvoir les louer à des prix pratiqués dans la région.	Les normes cantonales relatives aux surfaces sont utilisées pour la planification des travaux pour les nouveaux locaux. Le nouveau centre administratif de Tavannes Machines sera utilisé de manière optimale et conformément aux normes relatives aux surfaces de bureaux.	Liquidé
Programme gouvernemental de législature 2023-2026 : suite de la procédure	Session de printemps 2023 06.06.2023	Objectif 2	Le canton de Berne accompagne activement le projet de vote électronique. Après un résultat positif de l'évaluation 2023, le canton reprend le projet de vote électronique.	En mars 2025, le Conseil-exécutif a publié une étude sur la réintroduction du vote électronique. La décision d'introduire le vote électronique ou la récolte électronique des signatures sera prise ultérieurement compte tenu des développements au niveau national. Un registre cantonal des électeurs et électeurs, nécessaire à la numérisation des droits politiques, sera toutefois créé dans un premier temps.	En cours

6. Charges imposées dans le cadre des affaires de crédit

Le tableau suivant rend compte de l'avancement de la mise en œuvre des charges imposées dans le cadre des affaires de crédit (statut : en cours / liquidé).

CHANCELLERIE D'ÉTAT (CHA)				
Titre (affaire)	Session	Charge	État d'avancement (en bref)	Statut
Secrétariat à l'administration numérique : Autorisation de dépenses pour le financement de l'agenda Administration numérique suisse (ANS)	Hiver 2023	Une fois par année, le Conseil-exécutif informe la CIRE et la CFin en tant que commissions compétentes – de la réalisation des objectifs visés par les projets, – de l'état de la planification de l'agenda ANS et – de l'utilisation des moyens.	Le premier rapport a été soumis à la CIRE et à la CFin au premier semestre 2025.	En cours